

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/07/53

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
21 juin 2024 le **LUNDI 1^{er} JUILLET 2024** à 17 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

25 juin 2024

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK
Votants : 21 Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES qui donne procuration à Mme Anne-Caroline RATAJCZAK
Madame Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS

Madame Chantal DECOCQ
Madame Micheline LAURENT
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL

CB **Secrétaire de séance :**
Monsieur Olivier QUIGNON

Objet : Actualisation de la tarification de l'activité « Gym douce »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les éléments suivants :

La ville propose au public chaque semaine deux séances de gymnastique d'entretien auprès des publics seniors. L'une encadrée par un agent de la commune, l'autre par un intervenant extérieur indépendant payé à la prestation.

Dans le contexte économique actuel, marqué par une inflation des coûts et des frais de fonctionnement, il devient nécessaire de réviser les tarifs de ce service à compter du mois d'août 2024.

Sachant que pour accéder à cette activité les participants doivent s'acquitter auparavant de l'adhésion annuelle au Centre social et culturel Chanteclair. Soit 1 € pour les habitants de Saint-Nicolas et de Saint-Laurent Blangy ou de 5 € pour les extérieurs.

La période de fonctionnement sera de septembre à juin en fonction du calendrier scolaire. (Pas de fonctionnement durant les vacances scolaires)

Il est donc proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants pour l'année :

	1 cours	2 cours
Médiolanaïens et Immercuriens	28 €	35 €
Extérieurs	56 €	70 €

Et,

- d'accepter la modification des tarifs comme proposée ci-dessus pour une mise en place à partir d'août 2024
- de modifier la régie concernée

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 2 juillet 2024
Le Maire,
Alain CAYET.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Cayet", written over the printed name of the Mayor.